

BLUEARK CHALLENGE 2019

Conditions de participation

Les présentes conditions de participation sont considérées comme connues, comprises et acceptées lors de l'inscription à l'Hackathon BlueArk Challenge 2019 (ci-après «BlueArk Challenge»).

I. Préambule

Le BlueArk Challenge est un hackathon se déroulant sur 2 jours visant à créer un environnement favorable à l'émergence de solutions dans la digitalisation dans la gestion de l'eau en invitant professionnels du domaine et experts des nouvelles technologies à collaborer. L'objectif est de générer et prototyper rapidement des idées innovantes issues du terrain qui pourraient être utiles aux gestionnaires d'eau. Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles à l'adresse suivante : www.blueark-challenge.ch. Cet événement est organisé conjointement par ALTIS, SIG, Le Pôle d'Innovation BlueArk Entremont et la Fondation The Ark, organisation à but non lucratif basée en Valais (ci-après « Organisateur »).

II. Conditions d'accès

La participation au BlueArk Challenge est réservée à toute personne physique majeure au moment de son inscription. Le participant au BlueArk Challenge s'inscrit individuellement selon les conditions du présent règlement. Pour que sa participation soit effective, il devra intégrer une équipe. Si au terme de la première journée de l'événement une personne inscrite ne trouve pas de projet sur lequel travailler, elle ne peut pas continuer à participer au BlueArk Challenge.

III. Règles de comportement

Le Participant :

- a. S'engage à prendre soin du matériel et des lieux mis à sa disposition. Il endosse la responsabilité des dommages matériels provoqués par lui sur les locaux, installations et systèmes du site de la manifestation. L'Organisateur décline à cet égard toute responsabilité, dans les limites de la loi.
- b. S'engage à faire preuve de loyauté et de courtoisie à l'égard de son équipe, mais aussi des autres participants de manière à préserver le bon esprit qui préside à l'événement.
- c. S'abstiendra, dans le cadre de la programmation de prototypes, d'émettre, d'accéder, d'enregistrer ou d'envoyer des contenus contraires à la loi et/ou pouvant être considérés comme obscènes, insultants, diffamants, choquants, pornographiques, harcelants, xénophobes ou contraire à la morale et au droit.
- d. Est tenu d'observer le règlement intérieur du site de la manifestation, ainsi que les instructions de l'Organisateur sur place.
- e. Est prêt à présenter le résultat de son travail à l'issue du BlueArk Challenge en plénum et devant un jury.
- f. Se déclare prêt, une fois le BlueArk Challenge terminé, à rendre tous les appareils et matériels de travail mis à disposition par l'Organisateur. Ceux-ci restent la seule propriété de l'Organisateur.

En cas de violation des règles de comportement décrites dans cette section par un participant et/ou une équipe, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure du BlueArk Challenge le participant et/ou son équipe sans autre motif.

IV. Prix et dotation du concours

Un jury départagera les projets à l'occasion d'un concours. La composition du jury est disponible sur le site www.blueark-challenge.ch. Chaque équipe devra fournir, lors de la démonstration devant le jury, une présentation comprenant :

- a. La problématique à résoudre
- b. Les développements réalisés durant le weekend
- c. La démonstration de la solution proposée
- d. Le potentiel de développement économique et de pérennisation du projet

A titre indicatif, les projets seront jugés sur les principaux critères suivants (liste non-exhaustive) :

- a. Qualité de la présentation
- b. Pertinence et valeur ajoutée de la solution
- c. Caractère innovant ou créatif
- d. Faisabilité technique
- e. Potentiel économique et de développement

Le montant total des prix est d'une valeur de plus de 25'000 CHF et se répartit de la manière suivante :

1er prix: récompense le projet avec le meilleur potentiel de développement et de pérennisation, d'une valeur totale de plus de 23'000 CHF, dont 3'000 CHF cash offerts offert par les distributeurs d'eau romands.

2ème prix : récompense le projet le plus utile pour les collectivités publiques, d'une valeur totale de 500 CHF par membre de l'équipe avec un maximum de 3'000.- CHF offert par la commune de Bagnes.

3ème prix : récompense le travail effectué durant le week-end, d'une valeur totale de 500 CHF offert par Paul Maret SA.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si la qualité des projets ne devait pas être à la hauteur. Les gagnants seront désignés immédiatement après la délibération du jury.

V. Droits à l'image

Le participant est d'accord pour que ses travaux en rapport avec le BlueArk Challenge soient présentés dans les médias de l'Organisateur, et que des photos et enregistrements vidéo du participant soient pris dans un but de compte-rendu.

VI. Droits sur les résultats des travaux et propriété intellectuelle

Le travail réalisé pendant l'événement devra être mis à disposition de la communauté mais l'équipe peut choisir de faire autrement si les participants se mettent d'accord avant le démarrage des travaux. Dans cette éventualité, cette décision devra être communiquée aux organisateurs.